

SEANCE du 21 Mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le neuf avril, à 18 heures 30,  
Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

**Nombre de membres :**

En exercice : 19

Date de convocation 17 Mai 2024

Qui ont pris part à la délibération : 16

**Présents :** Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Michel BONNOT, Sébastien GUILLOT, Mylène PLANKO, Jean-Yves CHARLES, Géraldine SARRON

**Absents excusés avec procuration :** Isabelle BON a donné procuration à Michel BAYLE, Alain BOURGEON à Michel BONNOT, Dominique FONGARNAND à Philippe GELIN, Ophélie GOULEY à Sébastien GUILLOT, Muriel RUSTAND à Mylène PLANKO

**Absent excusé :** Valentin CADEL

**Secrétaire de séance :** Joël DEMULE

**Rapporteur :** Philippe GELIN

Michel BONNOT, Alain BOURGEON ne prennent pas part au vote

**N° DE2024-66**

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « FONTAINES-PATRIMOINE »**

M. Philippe GELIN fait part de la demande de Monsieur Christian BOTTUSSI, Président de l'association « FONTAINES- PATRIMOINES » demandant l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de son activité de sensibilisation des jeunes au patrimoine.

L'association a pour objectif d'organiser des ateliers de sculpture sur pierre en direction des enfants des centres de loisirs du Chalonnais.

Michel BONNOT et Alain BOURGEON, membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

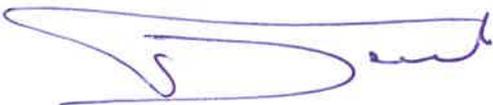
Après en voir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 € à l'association « FONTAINES- PATRIMOINES »

- autorise le Maire à signer tout document à intervenir concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire  
Joël DEMULE



Le Maire  
Nelly MEUNIER-CHANUT



Envoyé en préfecture le 01/06/2024

Reçu en préfecture le 01/06/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240521-DE2024\_66-DE

S<sup>2</sup>LO